

APPRENTISSAGE

POUR (RE)DONNER DU SOUFFLE À VOTRE ASSOCIATION

ÉDITION SPÉCIALE COLLECTIVITÉS

Oxytalis sera présent à
la Foire de Printemps
au Parc des Expos
de MONTPELLIER
du 17/03 au 20/03
Hall A4

OXYTALIS.

(RE)DONNER DU SOUFFLE À VOS PROJETS

6000€ d'aides pour le
recrutement des apprentis
entre 18 et 29 ans.*

*pour tout contrat signé en 2023

LA SOLUTION ALTERNANCE ZÉRO CONTRAINTE

Rentrées scolaires programmées dès le 26 juin 2023

Une rentrée toutes les semaines (du 26 juin 2023 au 18 septembre 2023)

VOUS AVEZ BESOIN DE RECRUTER ?

«En recrutant un collaborateur en apprentissage, les associations permettent à des jeunes d'apprendre et de monter en compétences.

Et, ces jeunes le leur rendent bien : en s'impliquant fortement, ils contribuent grandement à l'accomplissement des diverses missions que les associations leur confient.

On est bien dans une relation "gagnant-gagnant".»

Charlotte PION, conseillère en formation et chargée du recrutement des candidats.

Le rôle des associations

Nous nous rapprochons de vous car nous souhaitons pouvoir **aider le tissu associatif local** à se structurer afin de permettre aux associations (sportives, culturelles, caritatives, ...) de se développer. Nous croyons profondément que les associations jouent un rôle prépondérant pour le **"vivre ensemble"**. Nous pensons que les associations permettent de **tisser du lien social** et qu'elles contribuent au **dynamisme des territoires**.

Quel rôle les collectivités peuvent elles jouer ?

- **Aider les associations de votre territoire** à se structurer et se développer
- **Permettre à des jeunes de votre commune**, qui le souhaitent, de **poursuivre des études en alternance** au sein des associations locales qui, bénéficiant de la Bourse Assos, pourraient les recruter.

"L'Alternance Zéro Contrainte" d'Oxytalys

L'offre **"Alternance Zéro Contrainte"** a été conçue, en concertation avec les associations, pour répondre aux problématiques auxquelles elles sont confrontées : manque de souplesse des plannings, formations inadaptées, difficultés pour accompagner les alternants, absence de locaux pour accueillir les alternants et coût financier trop élevé.



« Avec la Bourse Assos, Oxytalys a aidé le club pour recruter des étudiants, avec le statut de Sportif de Haut Niveau (SHN). Non seulement cela motive nos joueurs « en herbe » qui peuvent s'identifier à eux mais, en plus, ils nous permettent d'améliorer la visibilité du club »

Gilles Weinfeld Laborde,
Président du Rugby Club de Juvignac



« Les associations s'avèrent être de très bonnes structures d'accueil pour les étudiants en alternance. En effet, elles leurs permettent de mettre en œuvre leurs compétences de manière autonome, avec une grande polyvalence. Les étudiants grandissent à la vitesse grand V »

Franck Lubrano,
Responsable Pédagogique Oxytalys

Des plannings spécifiquement conçus pour répondre à leurs besoins

En tant qu'association, elles ont la possibilité de choisir entre 2 types de plannings :

- Classique : 2 jours à l'école / 3 jours dans leur structure (de septembre 2023 à août 2024)
- Spécifique : 7 semaines de présence à l'école (pendant l'été 2023, au moment où elles n'ont pas besoin de leurs alternants). Et ensuite, chaque semaine, 1 seul jour de présence à l'école / 4 jours dans leur structure (de septembre 2023 à juin 2024). Ce planning a été construit, à leur demande, afin de pouvoir **bénéficier d'alternants déjà bien formés à leur arrivée chez elles et disponibles quand elles en ont le plus besoin.**

Des formations adaptées à leurs besoins

Toutes les formations proposées (du niveau Bac à Bac+5) sont **reconnues par l'État** (RNCP) et **peuvent être suivies en 1 an seulement** (à l'exception du Bac+5, en 2 ans).

Les domaines sont variés et adaptés à leurs besoins : communication, community management, digital, événementiel, développement de partenariats, ressources humaines, administratif, ...

"Le « LAB » pour les aider à tutorer leurs alternants

Ce sont des séances de travail proposées aux étudiants. Ceux qui le souhaitent peuvent travailler sur les dossiers et les missions que les associations leur confient. Tutorés par les équipes pédagogiques d'Oxytalis, ils peuvent solliciter leurs formateurs (qui sont tous des professionnels et des spécialistes dans leur domaine) afin de **résoudre les problématiques auxquelles ils sont confrontés.**

Mise à votre disposition d'une salle de coworking pour accueillir leurs alternants

Un certain nombre d'associations nous ont fait part de leur difficulté à accueillir des alternants, notamment à cause de l'absence de locaux ou de place dans les locaux.

C'est pour cela que nous avons décidé de **mettre à leur disposition une salle de coworking et des bureaux** pour que leurs alternants puissent travailler dans les meilleures conditions.

Des frais pédagogiques entièrement pris en charge ... et des aides de l'État

Afin de ne pas impacter le budget des associations, Oxytalis ne propose jamais de tarif qui dépasse le montant de prise en charge des frais pédagogiques par leur OPCO (OPérateur de COmpétences). Ainsi, **la formation de leurs alternants ne leur coûte absolument rien.**

De plus, les aides de l'État sont renouvelées à hauteur de 500€ / mois pour chaque alternant. Par exemple, la rémunération d'un apprenti âgé de moins de 21 ans est de 234.99€ / mois (aide déduite).

Prise en charge TOTALE de la rémunération possible grâce à la "Bourse Assos" (voir page 4).



« Grâce à sa bienveillance, ses valeurs et la mise à disposition d'un espace de travail dédié, Oxytalis est une école facilitatrice pour la réussite de l'association et de l'apprenant. Pour Secours Infirmiers, c'est un accompagnement gagnant/gagnant ! »

Nathalie Bigeon et Sabrina Morselli,
Association Secours Infirmiers



« Oxytalis a permis de mener à bien notre événement : le Rugby Beach de Palavas. Pendant toute la phase de préparation et d'organisation de l'événement, ainsi que le jour J pour la partie animation, cette aide a été précieuse et a contribué à la satisfaction des joueurs et à la réussite du projet. »

Patrice Huc,
Association Play up

Parce qu'Oxytalys est attentif à son environnement, nous souhaitons encourager le dynamisme du tissu associatif local, qui contribue tant à irriguer et à faire vivre nos territoires.

Aussi, afin de (Re)donner du souffle aux associations, nous reconduisons la Bourse Assos.

Nous la renforçons même, puisque nous la dotons, pour cette troisième année et jusqu'au 31/10/2023, d'une **enveloppe de 90 000 euros**.

C'est une aide que nous réservons aux associations.

Nous leur offrons cette Bourse afin de les accompagner dans le recrutement d'alternants formés par Oxytalys, pour l'année scolaire 2023-2024.

La Bourse Assos est un partenariat qui leur est réservé. Elle prend la forme d'une subvention qui leur est octroyée en contrepartie d'une visibilité qu'elles nous accordent.

Elle leur permet de pouvoir recruter des alternants pour mener à bien des missions de tout type (administratif, recherche de partenariats, recherche de sponsors, mise en place d'événements, communication digitale, réseaux sociaux, ...).

Le montant de la bourse est de :

- 1 500€ maximum pour le recrutement d'un alternant (quel que soit le niveau d'études suivies)
- 4 000€ maximum pour le recrutement de 2 alternants (quel que soit le niveau d'études suivies)
- 9 000€ maximum pour le recrutement de 3 alternants (quel que soit le niveau d'études suivies)

#BOURSEASSOS

Exemples de chiffrage

Éléments financiers pour le recrutement d'apprenti(es) par rapport à leur rémunération annuelle (apprenti(es) âgé(es) de moins de 21 ans sur toute la durée du contrat de 1 an)

Nombre d'apprenti(es)	Salaire annuel	Aides de l'État	Reste à charge annuel	Bourse Assos	Reste à charge annuel	
					Total	Par apprenti
1	8 819,88 €	6 000 €	2 819,88 €	1 500 €	1 319,88 €	1 319,88 €
2	17 639,77 €	12 000 €	5 639,77 €	4 000 €	1 639,77 €	819,88 €
3	26 459,65 €	18 000 €	8 456,65 €	8 456,65 €	0 €	0 €

- Chiffrage effectué en fonction du montant du SMIC au 01/01/2023
- Le chiffrage peut être supérieur en fonction de critères tels que la Convention Collective appliquée, le fait que l'apprenti(e) a déjà suivi une formation en alternance, ...



Scannez le QR Code pour accéder au formulaire de demande de renseignements

En 2021, 732 921 contrats d'apprentissage ont été signés en France

Source : Observatoire de l'alternance - Octobre 2022

 @oxytalys

 @oxytalysformations

07 68 14 41 13

franck@oxytalys.com